

CTM du 3 novembre 2020 : Extraits de la déclaration liminaire de la FSU

Juste avant le dernier week-end de vacances scolaires, le ministre a cru bon d'annuler le temps d'échange entre les personnels initialement prévu pour préparer l'hommage à Samuel Paty dans les écoles et établissements, mettant à mal les organisations trouvées, et réduisant celui-ci dans les faits à une simple minute de silence.

Ce mépris des personnels et cette décision autoritaire désorganisent encore davantage l'école alors qu'il faudrait au contraire de la sérénité et de la confiance dans les personnels qui la tiennent à bouts de bras depuis mars dernier.

Malgré la cacophonie de la rue de Grenelle, la communauté éducative a tenu à rendre le 2 novembre 2020 un hommage digne de ce nom à Samuel Paty.

À travers cet hommage, les personnels et les élèves ont dit ensemble leur émotion, leurs pensées en direction de la famille et des proches de notre collègue, et aussi qu'ils n'oublieraient pas qu'un professeur a été assassiné lâchement pour avoir exercé ses missions. Le ministre n'a pas permis à tous les personnels de se réunir pour préparer cette journée et faire remonter leurs besoins en termes de protection et de formation. Il faudra pourtant qu'il le fasse rapidement et apporte des réponses à la hauteur.

La situation est connue depuis des mois. Il est avéré que les lieux scolaires sont aussi propices aux contaminations. Pour la FSU, il est donc inadmissible que rien n'ait été préparé pour permettre de travailler en présentiel en toute sécurité : outre les recrutements supplémentaires, pas d'allègement des programmes, pas de plan d'urgence pour réquisition de locaux, insuffisance de moyens pour l'investissement en matériel supplémentaire afin de permettre le travail à distance quand celui-ci est indispensable, notamment pour les collègues reconnus comme vulnérables...

Le ministre serait bien inspiré d'entendre que, dans l'unité la plus large, « les organisations FSU, FNEC FP-FO, SUD Education, UNSA Education, Sgen-CFDT, SNALC, CGT Educ'action, SNCL-FAEN, FCPE et UNL considèrent que la situation actuelle nécessite la présence massive et urgente de personnels dans les écoles, collèges, lycées. » Et qu'elles lui demandent de « procéder au recrutement de ces personnels dès maintenant, en particulier en ayant recours aux listes complémentaires des concours, et en réabondant les listes complémentaires lorsque cela s'avère nécessaire. »

Pour la FSU, au-delà des effets d'affichage du Grenelle de l'Éducation, il faut que toutes les mesures concrètes nécessaires soient prises rapidement.

Cela passe par une revalorisation ambitieuse des carrières et des rémunérations de tous les personnels de tous les métiers de l'éducation pour reconnaître enfin leurs qualifications, leur travail et leur engagement quotidiens pour le service public d'éducation. Ceci implique également l'abandon du projet du ministre de supprimer 1 800 postes dans le second degré à la prochaine rentrée et, à l'opposé, par un recrutement massif de personnels (enseignant·e·s, AED, personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, et d'encadrement).

Bulletin académique du



N° 286

Novembre 2020



SNUEP-FSU
26 rue Paul Mamert
33 800 Bordeaux
05 56 68 98 91

snuepaquitaine@gmail.com
<https://www.bordeaux.snuep.fr/>



Pour l'enseignement professionnel
> Offensifs et engagés!

Le SNUEP dépose une alerte sociale préalable au dépôt d'un préavis de grève

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20/08/2008, le SNUEP-FSU a déposé une alerte sociale préalable au dépôt d'un préavis de grève national auprès de la DHRH. Les motifs concernent :

- les mesures à prendre d'urgence pour assurer dans ce contexte épidémique la protection de toutes et tous, personnels comme élèves,
- l'absence de décision sur la question des PFMP et la gestion de la crise sanitaire par le ministère qui dégradent les conditions de travail déjà largement détériorées, conduisant à une surcharge de travail et à une mise sous pression intenable pour l'ensemble des personnels épuisés et exaspérés.
- La nécessité de procéder dans les plus brefs délais aux recrutements nécessaires en particulier de tous les candidats aux concours inscrits sur la liste complémentaire pour pourvoir notamment au remplacement des personnels vulnérables ou en congés maladie.

CA : un modèle de motion concernant la crise sanitaire

Les membres du CA du lycée XXXX réunis le XX/XX/XX dénoncent le protocole sanitaire dit « renforcé » imposé par le ministre. Alors que tous les indicateurs annoncent une situation sanitaire qui s'aggrave dangereusement, le ministre ne propose que des mesures légères voire optionnelles (pause décalée, aérations et nettoyage des locaux plus fréquents) dont certaines ne pourront pas se mettre en place faute de personnels suffisants et/ou de locaux en bon état.

Les personnels sont attachés à l'enseignement en présentiel mais cela ne doit pas se faire au détriment de leur santé, de celle des élèves et de leurs familles. C'est pourquoi nous, membres du CA, exigeons immédiatement la mise en place de groupes à effectifs réduits qui répond au double objectif : mettre en œuvre la distanciation physique et prévenir la fermeture du lycée. Les membres du CA du lycée XXXX soutiennent les mobilisations engagées par les personnels pour une véritable protection sanitaire renforcée.

Convocation du Conseil académique de l'EN (CAEN) le lundi 2 novembre : Réaction des élus de la FSU en adressant un courrier à Madame la Rectrice et au Président de la région

« C'est avec stupéfaction que nous avons pris connaissance de la convocation à un CAEN le lundi 2 novembre à 9 heures.

Vous n'êtes pas sans savoir que cette date et cet horaire correspondent à l'hommage rendu partout en France dans les établissements scolaires à notre collègue Samuel Paty, sauvagement assassiné devant son collège le 16 octobre par un fanatique. Il faisait l'objet d'une vindicte publique depuis plusieurs jours sur les réseaux sociaux. Alors qu'il n'était ni protégé ni soutenu par l'état, il a été ciblé et tué pour avoir consciencieusement exercé son métier d'enseignant.

Au-delà de Samuel Paty, c'est le cœur de métier de toutes les enseignant.es qui est profondément meurtri. La place de tous les collègues ce lundi ne peut-être que dans l'accompagnement des élèves dans leurs établissements.

Nous ne savons comment interpréter cette concordance de date. Nous ne voulons y voir aucun affront ni aucune offense à la profession que nous représentons, tout au plus une énorme maladresse.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir respecter le deuil des personnels de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Agricole Public en révisant le calendrier de réunions du CAEN. Nous examinerons avec attention les nouvelles propositions qui nous sont faites.

Soyez assuré.es de notre attachement à un service public d'éducation ».

Après l'hommage à Samuel Paty, l'émotion, le malaise et les très vives inquiétudes de la communauté éducative

Malgré les revirements ministériels, les consignes contradictoires et la grande confusion qui a régné, la communauté éducative a tenu à rendre aujourd'hui un hommage digne de ce nom à Samuel Paty, y compris parfois en étant contraints de recourir à la grève. Les personnels sont en colère car c'est pour faire dignement fonctionner le service public d'éducation qu'ils ont dû recourir à la grève ! [Lire la suite.](#)

Indemnités des personnels de lycées ZEP : le MEN laisse la main aux académies

Lors de la réunion de la commission d'éducation de l'Assemblée Nationale le 21 octobre 2020, la Secrétaire d'Etat à l'éducation prioritaire a annoncé que l'indemnité versée aux enseignants des ex lycées des Zep **serait** versée en octobre ou novembre. Mais elle le **serait** à titre exceptionnel et localement comme "une réponse locale et provisoire". C'est **une** petite avancée mais le SNUEP-FSU continue d'exiger que soit restaurée la clause de sauvegarde (intégrant tous les personnels, notamment les AED) en attendant la mise en place d'une carte de l'éducation prioritaire intégrant les LP.

Le 22 octobre, le MEN précise à AEF info : *"Cette clause n'avait pas été budgétée en 2020 car le Grenelle de l'éducation, qui doit traiter ce sujet, devait commencer plus tôt. Nous ne pouvons pas revenir dessus nationalement mais avons demandé aux recteurs des 7 académies concernées de faire en sorte que les personnels concernés reçoivent une indemnité compensant la clause, de façon exceptionnelle et provisoire, en attendant le Grenelle". Cela pourrait prendre la forme d'IMP ou d'heures supplémentaires. Le versement se fera dans les prochaines semaines.*

Important : les syndicats de la FSU organisent le 15 décembre un stage de formation consacré à l'Education prioritaire à l'Athénée.

Mutation Interacadémique

Les opérations de mutation vont bientôt commencer. Pour mettre toutes les chances de votre côté, contactez les élus du SNUEP-FSU qui sauront vous accompagner tout au long du processus : conseils, stratégie, vérification de vos barèmes, suivi de votre dossier au ministère en cas de recours...

Rappel :

Un stage de formation "Spécial stagiaires" aura lieu le mercredi 18 novembre à Bordeaux [L'athénée municipal ; Arrêt tram Hôtel de ville]. D'autres rencontres personnalisées pourront avoir lieu à l'INSPE durant la période d'ouverture des serveurs.

Une attestation remplace le BEP !

Un projet d'arrêté précise les modalités d'application du décret du 22 octobre qui « supprime l'obligation qui incombait aux candidats à l'examen du baccalauréat professionnel, sous statut scolaire, de présenter en classe de première un diplôme de niveau 3 (CAP ou le BEP) ».

Ce texte précise que "les élèves préparant le baccalauréat professionnel n'ont plus, à compter de la session en cours (2021), l'obligation de passer un diplôme de niveau 3 dit 'diplôme intermédiaire' en classe de première", mais qu'ils pourront "bénéficier d'une attestation de réussite intermédiaire en première professionnelle". Celle-ci leur est attribuée au vu "des notes de livret scolaire obtenues en classe de première".

Le projet d'arrêté comporte en annexe un modèle d'attestation. Celle-ci est délivrée par le recteur auquel le chef d'établissement envoie la liste des élèves concernés.

Congé de formation professionnelle rentrée 2020 :

La circulaire et ses annexes sur notre [Espace circulaires](#). La DPE attire l'attention des candidats sur les évolutions suivantes :

- Les demandes se font exclusivement via l'application « Confor » : <https://portailrh.ac-bordeaux.fr/confor2d/> du mardi 3 novembre 12h au mardi 1er décembre 2020 12h.

Les candidatures accompagnées des pièces justificatives listées dans la circulaire devront être envoyées exclusivement par mail sur la boîte dédiée : cfp-enseignants@ac-bordeaux.fr

- un volume hebdomadaire de 20 heures est demandé pour toute formation hors préparation concours et formations diplômantes.

- les demandes de prolongation des personnels ayant été admissibles à un concours l'année précédente seront examinées de façon prioritaire.

Autres infos

Covid-19 : Le protocole **et** Le nouveau décret sanitaire

Chef-d'œuvre. Une circulaire et un arrêté définissent ce que doit être, pour la session 2022, le chef-d'œuvre, réalisation qui marque l'achèvement de la formation des élèves de lycée professionnel ou des apprentis et qui "témoigne des talents et des compétences acquis jusqu'à l'examen", ainsi que son évaluation et les modalités qui permettent de la mettre en œuvre ([ici](#)) et ([ici](#)).

Bac pro. Un arrêté fixe la liste des spécialités du baccalauréat professionnel ouvrant droit au concours général des métiers à compter de la session 2021([ici](#)).

AESH : La création d'une indemnité de fonctions particulières allouée aux accompagnants des élèves en situation de handicap exerçant les missions de référent ([ici](#)). Le montant annuel de cette indemnité est de 600€ ([ici](#))

Masques DIM : Le ministère répond à la demande de la FSU et annonce le retrait des masques DIM dans l'attente des résultats d'une expertise en cours. Des masques chirurgicaux de marque Corèle seront distribués dès la rentrée. Le gouvernement a constitué un stock de 300 millions, dont 60 millions DIM distribués surtout à l'EN mais aussi Bercy et Intérieur.

La Gipa est prolongée : Un décret n° 2020-1298 **du 23 octobre 2020** proroge la garantie individuelle du pouvoir d'achat jusqu'en 2021, comme annoncé par la ministre Amélie de Montchalin lors du rendez-vous salarial du 24 juillet dernier. Pour 2020, la période de référence est fixée du 31 décembre 2015 au 31 décembre 2019 et Pour 2021, la période de référence est fixée du 31 décembre 2016 au 31 décembre 2020.

PFMP : Informations importantes dans notre Bulletin académique [n° 285](#)

Syndicalisation 2020 - 2021

- Adhérer en ligne par CB : [Accéder au formulaire](#)

- Adhérer par chèque(s) ou par prélèvement : votre bulletin ([PDF](#) ou [Word](#)) à envoyer le avec votre règlement au SNUEP 26 rue Paul Mamert 33800 Bordeaux.

- **Important :** 66 % de la cotisation est déductible des impôts (100% si tu es aux frais réels) et qu'elle permet d'obtenir un crédit d'impôt si tu n'es pas imposable.